

FICHE D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL «LA LIMOUSINE»

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Au départ de LIMOGES : 2 circuits chronométrés : La LIMOUSINE (159 km), La HAUT-VIENNOISE (129 km)
2 randonnées : La PANAZOLAISE (70 km), La HAUT-VIENNOISE (129 km)
Au départ de PANAZOL : La LIMOUSINE CHALLENGE (200 km)

Nom : Prénom :
(surname) (Firstname)
Adresse :
(Address)
Code postal : Ville : Pays :
(Town, capital letters) (Country)
Tél. :
Date de naissance : Masculin Féminin
E.mail : (Si renseigné, confirmation de votre engagement par E.mail)
Votre taille de maillot : S M L XL XXL
Licencié UFOLEP FFC FSGT autres fédérations non licencié participant étranger (Foreign cyclist)

La LIMOUSINE CHALLENGE sans classement ni chrono (no timing no placement)
La Limousine / La Haut-Viennoise Chrono et classement (timing and placement) choix du circuit en cours d'épreuve
La Haut-Viennoise rando sans classement ni chrono (no timing no placement)
La Panazolaise rando sans classement ni chrono (no timing no placement) sans plateau-repas
Spécial accompagnateurs « Rando découverte » Inscription Gratuite Nombre.....
Repas accompagnateurs 12 € Nombre.....



A joindre à votre engagement

- Pour les licenciés UFOLEP cyclospor, FFC, FSGT, FFTRI, FFCT Vélo sport : photocopie licence 2018-2019
- Pour les licenciés UFOLEP cyclotourisme, FFCT Balade et rando, FFC Pass'loisir : photocopie de la licence + certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018
- Pour les non licenciés : certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018

NOUVELLE FORMULE

LA LIMOUSINE CHALLENGE
Rando sans classement ni chrono
Départ de PANAZOL
Vous choisissez l'heure de votre de départ
entre 6 h et 7 h 30
Contrôle départ obligatoire

Nous contacter :

La Limousine Cyclo
19, rue Turgot
87350 PANAZOL - FRANCE
Secrétariat : 05 55 31 09 13
www.lalimousinecyclo.com
lalimousinecyclo@orange.fr

facebook lalimousinecyclo

TARIFS	
Toutes fédérations	
LA LIMOUSINE CHALLENGE	Licenciés : 35 €
LA LIMOUSINE	Non-licenciés : 43 €
LA HAUT-VIENNOISE (rando, chrono)	
LA PANAZOLAISE	Licenciés : 31 €
	Non-licenciés : 39 €
NOUVEAU	
LA PANAZOLAISE sans plateau-repas	Licenciés : 21 €
	Non-licenciés : 29 €

Règlement à l'ordre de La Limousine Cyclo

Règlement La Limousine 2019

- Art. 1** – L'association « La Limousine cyclo » affiliée UFOLEP organise 2 épreuves chronométrées « La Limousine André-Dufraisse » (159 km) et « la Haut-Viennoise » (129 km) et randonnées « La Panazolaise » (70 km), « La Haut-Viennoise » (129 km) et « La Limousine Challenge » (200 km).
- Art. 2** – Cette manifestation est organisée avec le concours du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine, du Conseil départemental de la Haute-Vienne, des villes de Limoges et Panazol ainsi que des communes traversées.
- Art. 3** – Le choix du circuit chronométré se fera en cours de route, celui de la randonnée se fera à l'inscription.
- Art. 4** – L'épreuve est ouverte aux licenciés de toutes les fédérations ainsi qu'aux non licenciés sous réserve de la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la compétition cycliste postérieur au 1/06/2018. Les personnes âgées de au moins 17 ans au 31 décembre 2018 peuvent participer aux épreuves chronométrées. La randonnée « La Panazolaise » est ouverte dès 14 ans avec autorisation parentale. La randonnée « La Haut-Viennoise » est ouverte dès 16 ans avec autorisation parentale. Les dossards, puces électroniques et plaques de guidon seront à retirer au village-accueil à Panazol, le vendredi 31 mai de 15 heures à 20 heures ou le samedi 1^{er} juin de 6 heures à 7 h 30. Pour des raisons de sécurité et d'indépendance les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'inscriptions.
- Art. 5** – Chaque participant, que ce soit en formule chronométrée ou en formule randonnée, devra se conformer au Code de la route et aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées. Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire pour tous les circuits et sur la totalité du parcours. Pour raison de sécurité les voitures suiveuses sont interdites sur les circuits. Sur les épreuves chronométrées, le matériel utilisé doit répondre aux normes UCI. Par ailleurs ne sont pas autorisés : les guidons « type triathlètes », les guidons additionnels, les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI, les vélos couchés et les vélos à propulsion électrique.
- Art. 6** – Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours selon les directives préfectorales et en cas de force majeure.
- Art. 7** – Tout concurrent arrivant après 11 h 30 à St Amand le Petit sera obligatoirement dirigé sur la Haut-Viennoise, excepté La Limousine Challenge. Sur les circuits chronométrés, tout concurrent ayant une moyenne inférieure à 22,5 km/h devra remettre sa puce et son dossard à la voiture-balai. Sur le circuit de La Limousine Challenge, tout participant arrivant la séparation de LL / LLC à partir de 13 h 00 sera déclaré hors randonnée. Dans les deux cas, les participants pourront continuer le circuit hors responsabilité des organisateurs. En cas d'urgence, le n° de téléphone contact 05 55 31 09 13 est mis à disposition.
- Art. 8** – Afin de pouvoir prétendre à un classement tous les concurrents inscrits sur les parcours chronométrés devront être enregistrés au départ, aux contrôles intermédiaires et à l'arrivée. Le pointage des concurrents se fera à l'entrée des nasses correspondant aux n° de dossards à partir de 7 heures au Champ de Juillet à Limoges. Les concurrents de la Limousine Challenge partent de Panazol à l'heure de leur choix comprise entre 6 heures et 7 h 30.
- Art. 9** – Le règlement complet de l'épreuve est consultable sur le site : www.lalimousinecyclo.com
- Art. 10** – L'inscription est définitive. Elle ne peut être ni échangée, ni cédée, ni remboursée.
- Art. 11** – Les désistements pour raisons médicales devront faire l'objet d'une demande de remboursement avant le 9 juin 2019 et devront être accompagnés des pièces justificatives (certificat médical, arrêt maladie, certificat d'hospitalisation...). Sous ces conditions le montant de l'inscription sera remboursé. (Les pièces justificatives doivent être antérieures au 2/06/2018).
- Art. 12** – L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels. Le contrat d'assurance de l'organisateur ne couvre pas ces dommages, la souscription d'un contrat assurant la prise en charge de ces frais est du ressort des participants. Les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait, soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance.
- Art. 13** – L'organisateur a souscrit une assurance en responsabilité civile des dommages matériels et corporels qu'il crée aux tiers. Les participants licenciés assurés sont couverts, en individuel, par leur licence. Il revient aux autres participants non licenciés, licenciés sans assurance et concurrents étrangers, de souscrire, à titre personnel, une garantie individuelle accident adaptée au type de l'épreuve afin de couvrir les dommages non pris en charge par leur responsabilité civile.
- L'engagement à l'épreuve est subordonné à l'acceptation du présent règlement que le concurrent s'engage à respecter.